



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fédération Française d'Haltérophilie Musculation

7 Rue Roland Martin Bât B - 1er étage - 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Française d'Haltérophilie Musculation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 20 mai 2024

KPMG SA

Erik Boulois

Associé



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	94 408	91 771	2 637	6 837
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	321 438	180 626	140 813	25 374
	Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	3 500		3 500	3 500	
Autres immobilisations financières	10 751		10 751	10 096	
TOTAL (I)	430 097	272 396	157 700	45 807	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	17 056	3 436	13 619	15 754
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	169 836	1 690	168 147	102 689
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	76 974		76 974	50 192	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	1 020 717		1 020 717	1 256 791	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	95 529		95 529	68 087
	TOTAL (II)	1 380 111	5 126	1 374 985	1 493 514
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	1 810 208	277 522	1 532 686	1 539 320	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			14 251	13 596	
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	26 898	26 898
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	452 829	450 809	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 566	2 020	
Total des fonds propres (situation nette)	481 293	479 727	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	128 820	23 218	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres	128 820	23 218	
Total des fonds propres	610 113	502 946	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	45 235	182 973
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés	45 235	182 973	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 137	335 005
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	103 906	96 263
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	55 453	86 913
Produits constatés d'avance	408 842	335 221	
Total des dettes	877 338	853 402	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 532 686	1 539 320	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 565,99	2 019,86	
(1) Dont à moins d'un an	877 338	853 402	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	80 873	79 110
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	5 356	5 751
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	489 707	443 073
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 069 648	1 020 989
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	40	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	39 892	23 023
Utilisations des fonds dédiés	97 735	256 123	
Autres produits	545 042	459 956	
Total des produits d'exploitation	2 328 293	2 288 025	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	3 453	8 824
	Variation de stock	157	(4 775)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 464 713	1 479 070
	Aides financières	183 392	151 918
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 425	14 902
	Salaires et traitements	494 732	462 582
	Charges sociales	124 694	90 376
	Dotations aux amortissements et dépréciations	19 098	14 819
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	25 000	60 779
	Autres charges	15 502	5 618
Total des charges d'exploitation	2 348 166	2 284 112	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(19 873)	3 913	

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 873)	3 913
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	6 086	2 262
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	2	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		6 088	2 262
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	234	56
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		234	56
RESULTAT FINANCIER		5 855	2 207
RESULTAT COURANT avant impôts		(14 018)	6 120
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	6 912	111
	Sur opérations en capital	10 419	2 004
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		17 331
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 747	6 215
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		1 747	6 215
RESULTAT EXCEPTIONNEL		15 584	(4 100)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 351 712	2 292 402
TOTAL DES CHARGES		2 350 146	2 290 383
EXCEDENT ou DEFICIT		1 566	2 020
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Fédération Française d'Haltérophilie - Musculation



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023



Le bilan arrêté le 31 décembre 2023 présente un total de 1 532 685.67 €.

Le compte de résultat sur la période dégage un **bénéfice de 1 565.99€**.

La période considérée pour l'établissement de ces comptes annuels s'étale du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux font partie intégrante des comptes intermédiaires, qui ont été arrêtés par les dirigeants du Comité Directeur le 13 avril 2024.

I – PRESENTATION DE L'ENTITE

La Fédération Française d'Haltérophilie – Musculation (F.F.H.M.) est une Fédération délégataire qui fonde son action sur le développement de l'haltérophilie et musculation en France métropolitaine et sur l'ensemble des régions et collectivités d'outre-mer.

L'association a, entre autres, pour objet d'organiser, de contrôler et de mener toutes actions propres à développer la pratique : de l'haltérophilie et de la musculation et de contribuer, par ces activités au développement et à la promotion de l'éducation et de la culture. La F.F.H.M. a également pour objet de mettre en place la réglementation de l'activité sportive, d'assurer la formation et le perfectionnement de ses cadres/entraîneurs et de définir les règles (sécurité, contrôle, surveillance médicale...) d'organisation des compétitions.

Pour mener à bien ces projets, l'association est administrée par un Comité Directeur composé de 25 membres et d'un Bureau Exécutif. Des commissions spécifiques sont mises en place pour traiter de sujets qui leurs sont dédiés (commission d'arbitrage, commission médicale...)

Les ressources de la Fédération proviennent notamment des affiliations et adhésions des membres à la Fédération, des subventions étatiques, de droits d'inscription aux compétitions, de partenariats, de formation ou encore de services rendus aux membres de l'association.

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n° 2014-12 au titre des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Importance relative,
- Permanence des règles et méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant au bilan représentent des logiciels et droits incorporels informatiques. Ils sont amortis sur une durée de 3 à 6 ans.

2) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires et dégressifs en fonction de leur estimation de durée de vie :

Immobilisations corporelles	Mode	Durées d'amortissement
Matériel sport et animation	L	3 à 7 ans
Installations et aménagements	L	5 à 10 ans
Matériels de transport	L	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
Mobilier	L	3 à 10 ans

3) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées :

- D'avances sur convention pour un montant de 3 500 €
- De dépôts en cautionnement pour 10 751 €

4) Fonds propres

Ils sont notamment constitués des fonds propres et du report à nouveau.

	Affectation du résultat				A la clôture
	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	
Fonds propres sans droit de reprise	26 898,21 €				26 898,21 €
Report à nouveau	450 809,32 €	2 019,86 €			452 829,18 €
Excédent N-1	2 019,86 €	-2 019,86 €			0,00 €
Sous-total	479 727,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	479 727,39 €
Excédent N					1 565,99 €
Subvention d'investissement	23 218,26 €		116 020,73 €	10 419,06 €	128 819,93 €
Total fonds propres					610 113,31 €

5) Subventions et fonds dédiés

Elles sont utilisées conformément à leur objet et à la convention d'objectif.

Fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
Convention d'Objectif 2019	2 399 €	- €	2 399 €	- €	- €	0 €	0 €
Convention d'Objectif 2020	8 761 €	- €	0 €	- €	8 761 €	0 €	- €
Convention d'Objectif 2021	111 034 €	- €	63 318 €	- €	47 481 €	235 €	- €
Convention DRAJES IDF 2022	10 400 €	- €	10 400 €	- €	- €	0 €	- €
Convention d'Objectif 2022	50 379 €	- €	21 617 €	- €	8 761 €	20 000,00 €	- €
Convention d'Objectif 2023	- €	- €		- €	- €	25 000 €	- €
Total	182 973 €	0 €	97 735 €	0 €	65 003 €	45 235 €	0 €

Les fonds dédiés disponibles au 1^{er} janvier 2023 ont été repris au compte de résultat pour 97 734,51 € et affectés en subventions d'investissement pour 65 003,37€, en financement de l'acquisition de véhicules sur l'exercice 2023.

Des fonds provenant de l'Agence Nationale du Sport, attribués au titre des années 2022 et 2023, n'ont pas été consommés au 31/12/2023 et font donc l'objet d'une comptabilisation en fonds dédiés, pour des projets et une consommation effective sur 2024.

Subventions d'investissement	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
Montant nominal	25 222 €	116 021 €	0 €	141 243 €
Quotes-parts virées au résultat	2 004 €	10 419 €	0 €	12 423 €
Montant net en fonds propres	23 218 €	105 602 €	0 €	128 820 €

En 2023, une quote-part des fonds dédiés 2021 et 2022 a été consommé en subvention d'investissement pour un montant de 65 003,37 € ; celle-ci correspond au financement de véhicules ayant une nature d'immobilisation pour la Fédération, financé à 85 % par ces subventions de l'ANS.

Les amortissements comptabilisés en 2023 sur ces immobilisations, d'un montant de 10 627,05 €, sont en partie compensés par des produits exceptionnels équivalents, au poste « Quote-part subvention virée au résultat ».

6) Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût historique.

7) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Etat de l'actif immobilisé

Immobilisations	Valeur en début d'exercice	Acquisition	Mise au rebut	Valeur au 31/12/2023
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	30 510 €			30 510 €
Total immo. incorporelles	94 408 €	0 €	0 €	94 408 €
Matériel sport et animation	80 853 €	51 330 €	3 081 €	129 101 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	83 360 €	76 031 €	40 694 €	118 697 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	76 330 €		35 789 €	40 541 €
Mobilier	12 865 €			12 865 €
Total immo. corporelles	273 642 €	127 361 €	79 564 €	321 438 €
Total immo. financières	13 596 €	655 €		14 251 €
Total	381 645 €	128 016 €	79 564 €	430 097 €

Les acquisitions d'immobilisations réalisées sur l'année 2023 portent sur du matériel sportif et d'animation, du matériel de transports ainsi que du matériel informatique.

Les sorties d'immobilisations correspondent à des cessions et des mises au rebut portant sur des véhicules, du matériel sportif et d'animation et du matériel informatique.

2) Etat des amortissements

Amortissements	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2023
Logiciels	63 897 €			63 897 €
Autres incorporelles	23 674 €	4 200 €		27 874 €
Total immo. incorporelles	87 571 €	4 200 €	0 €	91 771 €
Matériel sport et animation	56 710 €	9 515 €	3 081 €	63 144 €
Installations et agencements	19 276 €			19 276 €
Matériel de transport	83 360 €	1 683 €	40 694 €	44 349 €
Matériel de bureau	957 €			957 €
Matériel informatique	75 250 €	599 €	35 789 €	40 060 €
Mobilier	12 714 €	125 €		12 838 €
Total immo. corporelles	248 267 €	11 922 €	79 564 €	180 626 €
Total	335 838 €	16 122 €	79 564 €	272 396 €

3) Echéances des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		< 1 an	> 1 an
Fournisseurs - Acpte sur commandes	38 304 €	38 304 €	
Clients	168 147 €	166 457 €	1 690 €
Autres créances	38 670 €	38 670 €	
Charges constatées d'avance	95 529 €	95 529 €	
Total	340 650 €	338 960 €	1 690 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité	
		< 1 an	> 1 an
Clients - Acpte sur commandes	5 185 €	5 185 €	
Dettes fournisseurs	309 137 €	309 137 €	
Dettes sociales	87 932 €	87 932 €	
Dettes fiscales	15 973 €	15 973 €	
Autres dettes	50 268 €	50 268 €	
Produits constatés d'avance	408 842 €	408 842 €	
Total	877 338 €	877 338 €	0 €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			

4) Charges à payer

Charges à payer	Montant brut
Personnel - Charges fiscales à payer	13 749 €
Personnel - Congés à payer	11 137 €
Personnel - Charges sur congés à payer	4 249 €
Personnel - Salaires et primes à payer	39 138 €
Personnel - Charges sur salaires et primes à payer	12 317 €
Autres charges à payer	49 744 €
Fournisseurs - Factures non parvenues	92 776 €
Total	223 110 €

5) Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant brut
Rabais remises ristournes à obtenir	96 €
Charges sociales - Produits à recevoir	609 €
Clients factures à établir	33 816 €
Autres produits à recevoir	37 965 €
Total	72 486 €



6) Charges et produits constatés d'avance

Les produits et charges constatés d'avance sont des produits et des charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges constatées d'avance	Montant
Affiliations - Frais BF - Licences	38 697 €
Diverses	27 742 €
Locations - Abonnements	18 132 €
Assurances	6 033 €
Charges de personnel	4 924 €
Total	95 529 €

Produits constatés d'avance	Montant
Licences 2023/2024	314 745 €
Affiliations 2023/2024	54 113 €
Subvention - Aide à l'emploi	17 321 €
Formations	11 017 €
Participations Pôles	6 346 €
Engagement Championnat Clubs	5 300 €
Total	408 842 €

IV – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1) Composition du résultat

Détail résultat	Montant
Résultat d'exploitation	-19 873 €
Résultat financier	5 855 €
Résultat exceptionnel	15 584 €
Total	1 566 €

2) Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant brut
Subventions	1 069 648 €
Licences	539 787 €
Formation Continue	232 939 €
Report fonds dédiés	97 735 €
Participations stages	85 881 €
Affiliations	80 873 €
Refacturations diverses	74 236 €
Reprise provision et transferts de charges	39 892 €
Partenariats	37 485 €
Autres produits	31 053 €
Inscriptions compétitions	23 713 €
Autres participations	9 695 €
Ventes de marchandises	5 356 €
Total	2 328 293 €



V – AUTRES INFORMATIONS

1) Evènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, la Fédération a facilité l'organisation de stages d'acclimatation d'autres fédérations internationales justifiant la hausse du poste « Hébergement » au niveau des charges, compensée par la création d'un poste de produits « Refacturations diverses ».

2) Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2023

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Employés	9	
Directeur Technique National (DTN)		1
Entraîneurs Nationaux (EN)		5
Conseillers Techniques Nationaux (CTN)		10
Conseillers Techniques Régionaux (CTR)		5
Total	10	21

L'effectif administratif de la Fédération reste stable en 2023, seuls les salariés « vacataires » ont été intégré au calcul de l'effectif moyen en 2023.

3) Engagements financiers

Engagements donnés

Nature des engagements donnés	Total	< 1 an	> 1 an
Effets escomptés non échus			
Avals et cautions			
Crédit bail immobilier			
Crédit bail mobilier	1 374 €	1 374 €	
Engagement de retraite	5 345 €		5 345 €
Total	6 719 €	1 374 €	5 345 €

La méthode de valorisation des engagements de retraite consiste à :

- ✓ Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;

- ✓ Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- ✓ Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- ✓ Taux d'actualisation : 3,5 %
- ✓ Taux de revalorisation des salaires : 1 %
- ✓ Taux de charges sociales patronales : 46.8 % NC et 65.79 % C
- ✓ Hypothèse de turn-over moyen
- ✓ Table de mortalité : INSEE 2018-2020

Contributions bénévoles

La valorisation du bénévolat a commencé à être mis en place en 2021 au sein de la FFHM, la valorisation retenue pour l'ensemble des membres du bureau est de 40 €/h soit l'équivalent d'environ 3.5 SMIC. Taux auquel sont ajoutées les charges sociales pour déterminer un taux de valorisation de 60 €/h.

La FFHM a estimé 466 heures de réunion des instances dirigeantes en 2023, soit une valorisation du bénévolat à 27 960 €.

Contributions en nature

Selon une convention signée avec les Ministères des Sports, des Solidarités et de la Santé, du Travail, de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les moyens alloués, au titre des moyens en personnel mis à disposition, s'élèvent à 1 783 782 €

4) Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 14 871,60 €.

5) Rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, la rémunération totale des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles s'élève à 0 €.

6) Organisme de Formation

La Fédération Française d'Haltérophilie Musculation est également organisme de formation agréé, et à ce titre réalise des prestations de formations professionnelle continue.

Son activité de formation est composée de deux types de prestations à destination de ses pratiquants licenciés, des dirigeants et bénévoles, ou encore toute personne souhaitant acquérir les brevets fédéraux :

- Les prestations de formations fédérales,
- Les prestations de formation professionnelle continue, en direct et en sous-traitance pour d'autres organismes de formation professionnelle continue.

DETAILS DES RESSOURCES LIEES A LA FORMATION

Origine des fonds	Montant 2023	%	Montant 2022	%
1-Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	- €		- €	
Etat, Collectivités locales, Etablissements publics	- €		- €	
Entreprises, FONGECIF, OMA, FAF	- €		- €	
Particuliers	- €		- €	
Sous-total 1	- €	0%	- €	0%
2-Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instance Européennes	- €		- €	
Etat	- €		- €	
Régions	- €		- €	
Autres collectivités territoriales	- €		- €	
Sous-total 2	- €	0%	- €	0%
3-Autres				
Autres organismes de formation	- €		- €	
Autres ressources	238 202,00 €	100%	285 083,00 €	100%
Sous-total 3	238 202,00 €	100%	285 083,00 €	100%
TOTAL DES RESSOURCES	238 202,00 €		285 083,00 €	

DECOMPOSITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR FINALITE

Finalité des actions	Montant 2023	%	Montant 2022	%
Diplômantes				
Perfectionnement professionnel et qualifiant	164 985,00 €	100%	178 437,00 €	100%
Insertion sociale				
TOTAL	164 985,00 €		178 437,00 €	

DETAILS DES CONVENTIONS DE RESSOURCES PUBLIQUES AFFECTEES	
Conventions de ressources publiques affectées	Montant 2023
TOTAL	- €

LISTE DES CONVENTIONS DE SOUS-TRAITANCE	
Conventions de sous-traitance	Montant 2023
TRANSFAIRE	54 049,00 €
TOTAL	54 049,00 €